



Contrat d'enregistrement électronique et par téléphone.

Envoyer par courrier, télécopieur ou courriel à la SCEA ou au secrétariat de l'association de race.
Société canadienne d'enregistrements des animaux (SCEA)
201-2417 Holly Lane, Ottawa, Ontario CANADA K1V 0M7
Téléphone 1-877-833-7110 or 613-731-7110 Télécopieur 613-731-0704
Courriel: clrc@clrc.ca

Par la présente, je soumetts une demande pour l'enregistrement et le transfert d'animaux non-enregistrés par courriel ou par téléphone avec la _____
(nom de l'association). J'accepte de donner l'information précise et complète selon les règlements de cette association, au meilleur de mes connaissances lorsque je soumetts une demande d'enregistrement ou de transfert d'animaux non-enregistrés par moyens électroniques ou par téléphone. De plus, j'accepte de ne pas tenir l'association ni la SCEA responsable pour n'importe corruption de données qui pourraient résulter d'un transfert par modem. Je suivrai les règles d'usage d'enregistrement électronique et par téléphone comme décrit ci-dessous.

Nom et adresse	No. d'identification
Courriel	
Signature (tous les membres signataires) X	Date

Règles pour l'inscription électronique.

1. Seul le propriétaire à la naissance ou l'organisation autorisé peut soumettre les demandes d'enregistrement de façon électronique ou par téléphone.
2. Les transferts de propriété d'animaux déjà enregistrés ne peuvent être soumis électroniquement.
3. Les animaux importés ne peuvent être enregistrés électroniquement ni par téléphone.
4. Les enregistrements électroniques doivent être soumis via le formulaire électronique trouvé au www.clrc.ca ou en se servant du format **NOUVEL ERA** ou autre format approuvé par la SCEA. Veuillez contacter votre détaillant de logiciel. Le format **NOUVEL ERA** est disponible sur demande à la SCEA.
5. Les enregistrements électroniques peuvent être soumis par disquette ou via le formulaire électronique qui se trouve au site internet.
6. Avec autorisation de ce contrat, les demandes signées ne seront plus nécessaires pour la soumission électronique ou par téléphone.
7. Ce contrat peut être terminé en tout temps par l'association ou la SCEA.
8. Tous les frais doivent être payés par carte de crédit VISA ou MasterCard ou par un crédit dans votre compte.
9. Vous serez avisé lorsque le contrat sera approuvé.

Approuvé par:	Nom	Signature	Date
Association			
SCEA			